

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

## VOEU

### VOEU DE LA LISTE NOUVELLE ÈRE

« L'école hôtelière Savoie-Léman doit conserver son nom historique »

*Avec le Savoie-Léman, Thonon a la chance de disposer d'un établissement reconnu comme étant l'un des plus réputés du pays, qui est également l'école hôtelière publique la plus ancienne de France.*

*Récemment, une volonté de changement de nom s'est exprimée à travers une demande faite à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour renommer l'école « Georges Blanc », grand chef étoilé et ancien élève de l'établissement. Cette demande suscite une large opposition, qui n'est en aucun cas une remise en cause de Georges Blanc, mais qui s'explique par ce que représente le Savoie-Léman.*

*En effet, l'école hôtelière Savoie-Léman est un lieu chargé d'histoire. Lors de la Seconde Guerre Mondiale, elle est investie par la milice qui en fait son quartier général. Dès l'hiver 1944, la répression et la terreur orchestrées contre la Résistance dans le Chablais s'intensifient. Des Résistants sont atrocement torturés dans les caves du Savoie-Léman. Certains meurent sous les coups, d'autres sont déportés. Le 26 février 1944, six d'entre eux sont fusillés dans la cour de l'école. Chaque année, nous rendons hommage à ces héros à travers une cérémonie patriotique.*

*Témoin de cette période douloureuse et symbole de la Résistance dans notre département, il ne serait pas acceptable que le Savoie-Léman change de nom. Il faut au contraire défendre la mémoire de ce lieu et notamment assurer la protection du « mur des fusillés ».*

*Aussi, il est important que le Conseil Municipal prenne clairement position afin de marquer sa volonté de préserver l'histoire du Savoie-Léman et par là-même celle de Thonon.*

*Le Conseil Municipal de Thonon, réuni le 25 juillet 2022, affirme son attachement au nom de l'école hôtelière Savoie-Léman et sa volonté de préserver l'histoire et la mémoire de ce lieu. ~~Il s'oppose de ce fait à toute proposition de changement de nom de l'établissement.~~ »*

Cette dernière phrase barrée donne lieu à un débat et elle n'est pas retenue dans la version soumise au vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le vœu présenté et amendé.

----- Fin du document -----